

COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal Jeudi 21 novembre 2019

Décisions

Application des articles 285 et 287 du décret sur l'administration locale

Présents : **Veerle Haemers**, président ; **Walter Vansteenkiste**, bourgmestre ; **Monique Van der Straeten**, **Christian Andries**, **Roger Mertens**, **Raf De Visscher**, **Vincent Jonckheere**, échevins ; **Didier Noltincx**, **Wies Herpol**, **Steve Goeman**, **Monique Froment**, **Sven Frankard**, **Dirk Vandervelden**, **Mireille Van Acker**, **Arlette De Ridder**, **Said Kheddoumi**, **Laura Deneve**, **Marc Installé**, **Gil Vandevoorde**, **Driss Fadoul**, **Céline Mombeek**, **Houda Khamal Arbit**, **Carol Delers**, **Glenn Vincent**, conseillers ; **Audrey Monsieur**, directeur général ;

Excusé : **Erwin Ollivier**, conseiller ;

*Le conseiller **Sven Frankard** quitte la séance à partir du point 20.*

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 20h00.

Séance publique

1. Procès-verbal du Conseil Communal du 17/10/2019. Ce point est approuvé par 23 voix pour et 1 abstention (Marc Installé).
2. Approbation du compte annuel 2018 – commune. Il est pris connaissance de ce point.
3. Comité de concertation commune-CPAS : prise en connaissance des procès-verbaux des 12/02/2019, 22/05/2019 et 20/06/2019. Il est pris connaissance de ce point.
4. Droit de superficie pour l'implantation d'une cabine HT par Sibelgas à l'avenue des Aubépines (entrée de la Villa Beverbos). Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
5. Achat de carburant via un système de cartes essence. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
6. Achat de sacs pour déchets résiduels pour l'année 2020 – approbation du cahier des charges et des modalités d'adjudication. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
7. Achat de sacs pour déchets compostables pour l'année 2020 – approbation du cahier des charges et des modalités d'adjudication. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
8. Ordonnance de police sur la consommation d'alcool sur la voie publique. Ce point est approuvé par 23 voix pour et 1 abstention (Marc Installé).
9. Ordonnance de police générale : interdiction de vente ou de possession de capsules de gaz pour tout usage inapproprié. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
10. Conseil consultatif Jeunesse : adhésion d'un membre. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.

11. Conseil consultatif Personnes âgées : adhésion d'un membre suppléant. Ce point est approuvé par 23 voix pour, 1 conseiller n'ayant pas pris part au vote (Raf De Visscher – conflit d'intérêts – article 27, §1^{er}, 1^o du décret sur l'administration locale).
12. Conseil consultatif Concertation locale en matière de garde d'enfants : remplacement d'un membre effectif. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
13. Service intercommunal du Patrimoine immobilier Brabantse Kouters West : approbation de la création et adhésion à une association de projets, approbation des statuts, du règlement d'ordre intérieur, de la contribution communale et désignation des représentants communaux. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix. Monsieur Vincent Jonckheere est désigné en tant que représentant effectif et Monsieur Raf De Visscher, en tant que suppléant.
14. Sibelgas : Assemblée générale extraordinaire du 17/12/2019. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
15. I.B.E.G. : modification des statuts et Assemblée générale extraordinaire du 17/12/2019. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
16. Haviland : Assemblée générale extraordinaire du 18/12/2019. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
17. Intradura : Assemblée générale statutaire extraordinaire du 18/12/2019. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
18. Farys : modification des statuts et Assemblée générale extraordinaire du 10/12/2019 de l'association prestataire de services TMVS. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
19. Farys : modification des statuts et Assemblée générale extraordinaire du 19/12/2019 de l'association chargée de mission TMVW. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.

Séance à huis clos

20. Service du personnel. Ce point est approuvé par 20 voix pour et 3 abstentions, 1 conseiller n'ayant pas pris part au vote (conflit d'intérêts – article 27, §2, 2^o du décret sur l'administration locale).

Questions orales des conseillers communaux

Monique Froment

- Signale que la législation sur l'emploi des langues n'a pas été respectée dans le cadre des travaux d'asphaltage de l'avenue de Limburg Stirum. Cette faute a été rectifiée par l'entrepreneur. Le même problème s'est posé à nouveau dans la rue Fr. Robbrechts. L'échevin De Visscher répond que les entrepreneurs sont tenus de respecter la législation sur l'emploi des langues. Cette obligation sera abordée lors de la réunion de concertation qui aura lieu la semaine prochaine.

- Trouve que l'aménagement du bois ludique de la Motte est une bonne initiative mais indique que certaines personnes se plaignent de la présence de chiens en liberté. Le bourgmestre répond que ce problème a déjà été signalé à la police et que les gardiens de la paix en ont été avisés également. Il est parfois difficile d'établir l'identité du propriétaire du chien. Le problème va être une nouvelle fois signalé à la police.

- Demande où l'on en est dans le dossier de l'European Disability Card (EDC). L'échevine Van der Straeten répond que la commune a reçu cette semaine, de la part du ministre compétent, une invitation à s'enregistrer. La procédure va être élaborée par le fonctionnaire compétent et sera ensuite portée à l'ordre du jour du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Marc Installé

- Constate que les documents qu'il a reçus en réponse à sa question posée lors de la précédente assemblée du Conseil communal ne sont pas complets. Il n'a toujours pas reçu la dernière version ni les addenda du rapport de contrôle. Il s'enquiert aussi de la valeur des bâtiments avant et après les transformations.

Le président du Conseil communal propose de convenir d'un rendez-vous avec les services administratifs afin de pouvoir tout passer en revue et fournir les informations correctes.

Cette liste comportant une description succincte des décisions est disponible pour consultation auprès du Service Affaires Internes, à la maison communale, avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Wemmel, le 25/11/2019

Par ordonnance :
Le directeur général
AUDREY MONSIEUR

Le président
VEERLE HAEMERS

